

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Raphaël Gagnon Chainey

<https://www.cadre21.org/membres/5388848fafa5fc910a52aab6>

Date d'obtention : 2020-12-22 16:29:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une méthode afin d'uniformiser les interventions faites en milieu scolaire secondaire. C'est un guide pour l'intervenant afin d'intervenir efficacement et légalement dans tous les cas de sextage. C'est un travail de partenariat entre le milieu scolaire, le service de police et le DPCP.

La trousse sexto nous donne tous les outils afin d'accompagner la victime et d'intervenir auprès des autres acteurs.

En suivant, pas à pas, les étapes suggérées dans la trousse, l'intervenant pose une intervention efficace, éthique et qui protège la victime.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela enlève une certaine pression dans le traitement de situations parfois délicates.

Je pourrai intervenir avec confiance en suivant les étapes expliquées dans la trousse.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De quel genre d'acte s'agit-il. Impulsif ou malveillant. Se montrer bienveillant sans porter aucun jugement.

Qu'en aucun cas nous pouvons consulter le contenu du cellulaire du, ou de la jeune.

Qu'une situation provenant de l'extérieur des murs de l'école, non rapportée par un(e) élève, relève du service de police.

Que lors d'un acte malveillant ou d'une récidive, l'objet de sextage doit être confisqué, le service de police doit être appelé et le(la) jeune en question est informé de la démarche.